

salariale les activités de production accapareront une plus large part des fonds disponibles que le capital physique et celui de la R-D.

4. *R-D et incitatifs fiscaux*

Les incitatifs fiscaux exercent des effets positifs sur les budgets de R-D. Pour stimuler la formation du capital de R-D, le Canada s'est doté d'un éventail particulièrement complet de mesures de ce genre. Bien que le crédit fiscal prévu dans la loi canadienne soutienne facilement la comparaison avec ceux qui ont cours ailleurs dans le monde⁸², les intervenants qui, ici, investissent considérablement dans la R-D ne profitent de guère plus que la moitié des avantages fiscaux disponibles. La sous-utilisation des crédits constitue donc un problème particulièrement grave. Il est inutile de rehausser les taux fixés dans la loi si les entreprises sont incapables de tirer plein profit des dispositions actuelles.

Bernstein⁸³ estime qu'en doublant le taux du crédit fiscal réel, on engendrera une hausse de 3 à 6 p. 100 de la demande à long terme pour le capital de R-D, chez les filiales de sociétés américaines comme chez les entreprises appartenant à des intérêts canadiens. L'accroissement immédiat sera d'environ 1,4 p. 100 (ce pourcentage est attribuable pour 1,1 p. 100 aux substitutions et pour 0,3 p. 100 à l'effet de la production). Toute initiative politique visant à stimuler l'investissement dans la R-D au moyen d'incitatifs fiscaux y entraîne généralement une poussée équivalente à la mise de fonds gouvernementale. En d'autres termes, pour chaque dollar d'impôt dont se prive le gouvernement, l'entreprise avantagée augmentera d'autant ses dépenses de R-D.

5. *R-D et prises de contrôle*

On peut considérer l'effet des prises de contrôle ou de la restructuration d'entreprises soit du point de vue des gestionnaires, soit du point de vue des attaquants. Les premiers jugent que le marché est alors affligé de myopie, c'est-à-dire qu'il se préoccupe trop de la survie immédiate d'une entreprise et insuffisamment de sa rentabilité à long terme. Quand la menace d'une prise de contrôle se précise, comme on l'a vu souvent dans les années quatre-vingt, les sociétés se voient forcées d'accroître leur dette pour la contrer. Elles sont donc plus sujettes à la faillite quand l'économie ralentit et leurs gestionnaires préféreront réduire les investissements dans

⁸² McFETRIDGE, Donald G. et Jacek P. Warda, *Canadian R&D Incentives: Their Adequacy and Impact*, Toronto, Association canadienne d'études fiscales, 1983.

⁸³ BERNSTEIN, J.I., 1984, *op. cit.*